

# ASSURANCES SOCIALES

## Assurance-invalidité AI

### Sommaire

Sujet	Article LAI	Article RAI
Aide en capital	18d	7
Allocation d'initiation au travail	18a	6ter
Allocation pour frais de garde et d'assistance	11a	22quarter
Assurées, personnes qui sont	1b	1
Contentieux et dispositions pénales	69 et 70	
Cotisations	2, 3 et 25	1bis et 81bis
Détection précoce, communication	3b	1ter
Détection précoce, décision de l'office AI		1quater
Détection précoce, entretien		1quinquies
Détection précoce, principe	3a	
Détection précoce, procédure	3c	
Dispositions diverses	46 à 52 et 66 à 68quater	22quater à 24, 28 à 29ter, 89 à 98
Dispositions finales et transitoires	82 à fin	117 à fin
Droit européen: relations avec le	80a	
Financement	77 à 80	
Formation initiale	16	5
Formations scolaire	19	8 à 12
Impotent, allocation pour	42 à 42ter	35 à 39
Indemnisation forfaitaires des cantons		12
Indemnité en cas d'augmentation des coti.		6bis
Indemnités journalières	22 à 25	17 à 22
Intervention précoce, mesures	7d	1sexies à 1octies
Invalidité, évaluation	28a	
Invalidité, naissance du droit	29	
Invalidité, principe	28	25 à 27 bis
Mesure de réinsertion professionnelle	14a	4quater à 4 octies
Mesures d'ordre professionnel	15 à 18	5 à 7
Mesures médicales	12 à 14	2 à 4ter, 47 à 50
Moyens auxiliaires (voir aussi liste CF)	21, 21bis et 26bis	14
Obligations de l'assuré	7	
Organisation: caisses de compensations	60 et 61	44 à 46
Organisation: office AI	54 à 59b	40 à 43
Organisation: principe	53	
Organisation: SMR		47 à 49
Orientation professionnelle	15	
Prestations: conditions générales	4 à 7	
Prestations: cumul et coordination	43 à 44	39bis, 88ter à 88quater
Prestations: dispositions diverses	47 à 52	
Prestations: du libre choix de l'assuré	26 à 27	
Procédure: décision		74 à 77
Procédure: demande		65 à 68
Procédure: fixation des prestations		73bis à 77
Procédure: instruction de la demande		69 à 73
Réadaption	8 à 11	22quater à 24
Refus, réduction et retrait des prestations	7, 30 et 38bis	21 septies et 33 bis et 86 à 86bis
Rente droit et genre	28 à 30 et 36	25 à 29quater
Rente extraordinaire	39 et 40	34
Rente pour enfants	35 et 38	
Rentes ordinaires (bénéficiaire & calcul)	36 à 38bis	32 à 33ter
Rentes: recours	69 et 70	
Révision des rentes		86ter à 88bis
Sanctions	7b	
Subventions aux institutions	73 à 75bis	99 à 114
Surassurance, réduction en cas de	38bis	
Surveillance de la Confédération	64 et 65	92bis
Versement: prestation, indemnité, rente		78 à 85bis